



*Communiqué de presse
Paris, le 4 avril 2016*

Grand Paris : Les travaux du CIN du « Corridor aéroportuaire » sont lancés

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a présidé la réunion inaugurale
du Comité de pilotage**

Comme annoncé par le Premier ministre, Manuel Valls, lors du CIM (Comité interministériel) sur le Grand Paris en octobre 2015, l'État et les collectivités locales se dotent d'outils d'intervention, les CIN (Contrat d'intérêt national), pour aménager des secteurs prioritaires en Île-de-France.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Jean-François Carencio se félicite que, six mois après cette annonce du Premier ministre pour renforcer l'attractivité du Grand Paris, le contrat du Corridor aéroportuaire soit validé dans son principe et fasse désormais l'objet d'un travail commun de rédaction.

Les CIN définissent une stratégie partenariale pour un territoire donné et donnent un cadre précis de l'action à mener.

Territoire incluant les aéroports de Roissy Charles-de-Gaulle et du Bourget, le Corridor aéroportuaire est l'un des premiers espaces économiques du Grand Paris. Il est amené à connaître des transformations majeures au cours de la prochaine décennie.

Sous la présidence de Jean-François Carencio, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, le Comité de pilotage, comprenant les représentants de la Région, des départements de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, les présidents des intercommunalités Roissy Pays-de-France, Plaines-et-Monts-de-France et Terres d'Envol, les maires du territoire, les grands opérateurs publics et des acteurs économiques, a validé les premières orientations proposées par l'État.

La réunion a permis de lancer la phase d'élaboration collective de l'architecture du contrat afin de signer, avant l'été, un CIN définissant une stratégie de collaboration et un cadre d'action et les premières zones d'application.

Les premiers objectifs ont ainsi été clairement identifiés :

Améliorer la desserte des transports

Le corridor aéroportuaire est fortement dépendant de l'automobile (80 % des liaisons domicile-travail liés à la plateforme de Roissy sont effectués en voiture individuelle) et des flux de poids lourds. De nombreux chantiers sont lancés pour amorcer **un rééquilibrage en faveur des transports collectifs**.

Le CIN permettra de renforcer les partenariats afin de poursuivre l'effort et d'assurer dans la durée le fonctionnement du système.

Gérer de manière plus collective la consommation de l'espace

L'économie aéroportuaire induit un développement urbain en dehors des modèles éprouvés. **Un nouveau modèle s'invente**. Il doit être maîtrisé. Le renforcement des partenariats pour une

organisation cohérente de l'espace permettra de conforter un système urbain conciliant cohérence économique, rapprochement entre l'habitat et l'emploi, valorisation des secteurs naturels et agricoles. Une plus grande mixité et une bonne cohabitation entre les différents types d'espace sont nécessaires pour que le dynamisme économique et l'agrément de vie aillent de pair.

Coordonner les grands secteurs de projet

Les grands secteurs concernés par ce CIN sont notamment : le pôle de Roissy Charles de Gaulle, Pôle métropolitain du Bourget, Triangle de Gonesse / ancienne usine de PSA / Paris nord 2, Aérolians, Terres d'Avenir (au cœur de l'Etablissement public territorial Terres d'envol)...

Ces secteurs, regroupant plusieurs opérations urbaines et plusieurs maîtres d'ouvrage partagent des enjeux communs de desserte et de programmation et constituent un enjeu important pour le développement de la région capitale.

Le CIN permettra de coordonner chacun de ces pôles de projet pour répondre à ces enjeux communs. C'est bien une gouvernance collective qui se met en place.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>